



## USAGES SECOND ŒUVRE (USO)

### Pont de fin d'année 2018-2019

#### PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2018-2019)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers.

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	6	6

-  5 jours ouvrables payés comme vacances (24, 26, 27, 28 décembre 2018 et 2 janvier 2019)
-  3 jours fériés (25, 31 décembre 2018 et 1 janvier 2019)
-  2 jours ouvrables compensés ou payés comme vacances (3, 4 janvier 2019)

Concernant les 3 et 4 janvier 2019, d'entente avec son personnel, chaque entreprise a la possibilité de remplacer ce jour, soit par des jours de vacances supplémentaires, soit par du travail compensatoire et en respectant les règles suivantes :

1. Il n'est pas possible de compenser les heures le samedi matin.
2. Le total des heures de travail compensatoire ne doit pas dépasser les heures de travail perdues et à compenser.
3. Dans la mesure du possible, le dépassement d'horaire ne doit pas excéder une demi-heure par jour.
4. Le salaire du travail compensatoire pour les 3 et 4 janvier 2019 se calcule sans supplément et doit être bloqué pour être versé au travailleur avec sa paie de janvier 2019.
5. Les entreprises sont invitées à concentrer le rattrapage des heures avant la fin de l'année 2018.

Le travail s'arrêtera le **vendredi 21 décembre 2018 au soir** et reprendra le **lundi 7 janvier 2019 au matin**.